

Actions entreprises :

Malgré la lente amélioration constatée, les services concernés restent mobilisés et vigilants.

Le SDIS a effectué 241 interventions pour assèchements, bâchages, chutes d'arbre dont 73 mises en sécurité. Plus de 460 sapeurs pompiers ont été engagés depuis le 24 janvier après midi.

Les évacuations et mises en sécurité ont été effectuées à titre de précaution. A noter cependant le sauvetage de personnes piégées dans leur véhicule pour avoir enfreint l'interdiction de passage sur des routes barrées.

Le Préfet engage chacun à être très vigilant et à respecter strictement les consignes de sécurité, notamment pour ce qui concerne les voies inondées. L'inconscience de certains conducteurs mettrait en danger leur sécurité et celle des sauveteurs mobilisés pour venir à leur secours.

La gendarmerie nationale informe en continu les différents services de la situation sur le terrain pour garantir la sécurité de chaque citoyen.

Les services du Conseil Général surveillent l'état des routes départementales et la Direction Interdépartementale des Routes du Sud-Ouest (DIRSO) celui des routes nationales afin d'en sécuriser les accès.

Le Conseil Général a mis en place une information sur son site internet (www.cg32.fr) concernant le transport scolaire qui reste maintenu mais avec une possibilité d'adaptation en fonction des routes inondées.

Il est donc demandé à chaque parent d'accompagner les enfants à l'arrêt de car habituel, et de ne pas les y laisser sans s'être assuré du passage du car scolaire.

Rappel aux usagers concernant les crues :

Ces conditions météorologiques appellent une vigilance accrue de la part de tous.

- Restez chez vous dans la mesure du possible.
- Tenez-vous informé de la situation en écoutant la radio et en vous connectant sur le Site internet de l'Etat : www.gers.gouv.fr
- Soyez vigilants si vous vous situez à proximité d'un cours d'eau ou d'une zone habituellement inondable.
- **Respectez la signalisation routière et ne vous engagez pas sur une route inondée.**

Les cartes des crues sont disponibles sur le site : www.vigicrues.ecologie.gouv.fr